

DEL 2022/012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 26 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Ludovic **RUHIER**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne **LE GALL**, Jacqueline **SABATIER**, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure **LE GRAND**, Martine **BOUCHER**.

ABSENT : Fabienne **CAILLAREC**

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 26.01.2022 / 2022/012 : CHARTE DE COOPERATION DES BENEVOLES ET DE LA MEDIATHEQUE DE SCAËR :

RAPPORTEUR Mme **BOUCHER**,

L'assemblée délibérante est informée qu'un travail a été engagé pour créer un contrat de partenariat entre les bibliothécaires bénévoles de « Lire à Scaër » et les professionnelles de la médiathèque.

La médiathèque est un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et à la

formation de tous les citoyens. Ce service public est placé sous la responsabilité de Delphine SINQUIN et sous l'autorité de M Le Maire, Jean-Yves LE GOFF.

Les professionnelles de la médiathèque et les bibliothécaires bénévoles assurent ensemble un service public de qualité sans discrimination et dans le respect de la confidentialité. Les professionnelles auront à charge de veiller à son application. Ils ont travaillé en collaboration pour formaliser une charte de collaboration entre les professionnelles et les bibliothécaires bénévoles, de définir le rôle et la place de chacun, présentée en **ANNEXE N°4**.

VU l'exposé de Mme BOUCHER,

VU les termes de la charte de coopération « Contrat de partenariat, bibliothécaires bénévoles de « Lire à Scaër » et les professionnelles de la médiathèque », telle que présentée en **ANNEXE N°4**,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 19 Janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

D'AUTORISER M. LE MAIRE à signer la charte de coopération telle que présentée en **ANNEXE N°4**, et tout acte à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY Le Goff', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCAER' and 'LE 28 JANVIER 2022' around a central emblem.